

L'AVENIR

DE LYON

JOURNAL REPUBLICAIN SOCIALISTE



ANNONCES :

Assurance... 1 fr.
 ... 2 fr.
 ... 3 fr.
 Les abonnements sont en versement par trimestre au Journal
 11, rue de la République, Lyon.

ADMINISTRATION & REDACTION :

20, Cours de la Liberté, 20
 LYON

ABONNEMENTS :

Paris et départements... 5 fr. 100 fr.
 Pour les autres départements... 6 fr. 120 fr.
 (Etranger : port en sus)
 Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois.

NOS SURPRISES

Nous rappelons à nos lecteurs que l'AVENIR réserve tous les jours des Surprises à plusieurs d'entre eux.

Je reconnais avoir reçu du journal l'Avenir de Lyon, par suite de la convocation trouvée dans mon journal, la somme de dix francs.

CHABERT,

Rue Richan, 21, Croix-Rousse.

Lyon, le 18 décembre 1884.

Je reconnais avoir reçu du journal l'Avenir de Lyon, par suite de la convocation trouvée dans mon journal, la somme de dix francs.

Joanny ANDRÉOLI,

Rue Rabelais, 102, Lyon.

(Remis 0,50 c. pour les ouvriers sans travail).
 Lyon, le 18 décembre 1884.

Je reconnais avoir reçu du journal l'Avenir de Lyon, par suite de la convocation trouvée dans mon journal, la somme de dix francs.

MORLET, corroyeur,

Avenue de la Saulée, 24, Oullins.

Lyon, le 18 décembre 1884.

Je reconnais avoir reçu du journal l'Avenir de Lyon, par suite de la convocation trouvée dans mon journal, la somme de dix francs.

JAIL' ARD,

Rue de la Vigilance, 3.

Lyon, le 18 décembre 1884.

Je reconnais avoir reçu du journal l'Avenir de Lyon, par suite de la convocation trouvée dans mon journal, la somme de dix francs.

COMBET, marchand de chiffons,

Grande rue de la Guillotière, 231.

Lyon, le 18 décembre 1884.

Attachez-le

Allons, il y a encore de beaux jours pour la vieille gaité gauloise. Un maboule, c'est-à-dire un sénateur qui paraît avoir acheté la charge de son collègue de Mérode, va prochainement présenter aux deux Chambres un projet de loi en faveur du remplacement militaire, qui, d'après ce sénateur monarchiste, profiterait surtout aux cultivateurs.

Tout beau, M. le sénateur, les élections approchent, il faut flatter le cultivateur et vous connaissez à fond la manière de s'en servir.

Seulement, le cultivateur que vos ancêtres prenaient autrefois pour une bête de somme, pour la chair à canon à l'usage de vos bons rois, est aujourd'hui un citoyen égal à vous tous, devant la gueule fumante d'un canon, il est autant que vous et veut être autant que vous.

Votre particulière vous fait croire que vous êtes sorti de la cuisse de Jupiter, et vous vous croyez le droit de dire au croquant qui laboure vos terres : voilà 1,500 fr. va-t-en te faire crever la peau à ma place, moi, je vais courre le cerf et veiller sur ta fiancée et sur tes sœurs...

Ah! M. le marquis, si la nuit du 4 août n'est pour vous qu'un songe, c'est un sou-

venir éternel pour le paysan, qui peut affronter aujourd'hui la témérité de votre cravache et l'arrogance de votre langage.

Nous ne sommes plus au temps où des valets galonnés et décorés, tels que le marquis de Dreux-Brezé, venaient insulter le peuple jusque dans la personne de ses représentants.

La République est et doit être un système égalitaire; bien qu'imparfaite, celle d'aujourd'hui vous le prouve par l'égalité de la loi sur l'impôt du sang.

Vous voudriez le remplacement pour les fils de hobereaux comme pour les fils des bourgeois parvenus à la richesse par la sueur du peuple, et faire ainsi retomber tout le poids des charges militaires sur l'artisan et le paysan, réduits au rôle passif de chair à canon que l'on achète à tant le kilo.

Mais vous vous dites patriote et vous ne vous apercevez pas, farceur, que vous demandez là la démoralisation de l'armée, juste au moment où se produit le grand mouvement de la suppression des armées permanentes en faveur de l'armée nationale.

Si vous n'étiez pas sénateur, on ne vous pardonnerait pas cette folie, — ce titre est votre seule excuse.

Et, pour caractériser votre aberration mentale, vous allez jusqu'à demander la gratuité du mandat de député. La gratuité de ces fonctions existait sous la monarchie, dites-vous, mais c'est justement ce qui existait sous la monarchie et dont il reste encore trop de vestiges que, nous socialistes, nous voulons faire disparaître, et d'arrêter.

Il est facile de présumer quel genre de députés on aurait avec un pareil système : des bourgeois repus et encore corruptibles, des nobles, des prêtres, des gros bonnets spéculateurs, mais la chambre en est déjà gangrenée, maison va l'épurer, avec un système qui n'a rien de commun avec celui de votre ami Martin-Feuillée.

Parmi vos pairs du Luxembourg et vos cadets du Palais-Bourbon, combien y en a-t-il encore qui trafiquent de leur mandat au-delà de la modique indemnité qui leur est allouée et dont vous demandez la suppression.

Tant servile que soit la Chambre, tant bon avocat que pourra être le dévoué compère qui présentera votre amendement au corps législatif, nous sommes certains que vous remporterez là une veste à étrique ment complet.

D'ailleurs, vous êtes orléaniste, monsieur le sénateur. Eh! bien, croyez-moi, ne faites pas ou ne faites pas faire une ganacherie pareille, les d'Orléans, vos maîtres, appréciaient trop bien la pièce de cent sous pour que vous ayez pour elle un semblable mépris.

Laissez toucher aux députés l'allocation que leur attribuent les contribuables, palpez la votre venant de la même source et attendez patiemment que la Révolution sociale vous ait rendu aux douceurs de la vie privée. Louis XIV s'est fâché d'avoir failli attendre, vous n'aurez pas la même raison.

J.-B.-A. PAGES.

S'il importe à la grandeur de la cité que les femmes et les enfants soient dignes et estimables, il faut leur donner l'éducation qui convient. Or, cela est de toute évidence, puisque les femmes forment la moitié des citoyens libres et que les enfants sont les citoyens futurs.

ARISTOTE

DEPECHE DE NUIT

GUERRE DE CHINE

Dépouilles mortelles

TOULON. — Le *Tarn*, portant les restes des commandants Rivière et Bertho de Villers, vient d'entrer dans le port.

Les ministres d'Angleterre, d'Allemagne, des États-Unis et de Russie passeront l'hiver à Pékin.

Les prétentions de la Chine

LONDRES. — Une dépêche de Pékin, datée du 28 novembre, nous apporte un complément de renseignements sur les conditions auxquelles la Chine s'était déclarée prête à traiter avec la France.

En outre de l'évacuation de Formose, de l'occupation par des garnisons chinoises des positions stratégiques du Tonkin, et de la reconnaissance de la suzeraineté sur l'Annam, le Céleste-Empire réclamait le paiement d'un tribut annuel.

Le correspondant du *Times* oublie sans doute une des clauses de ces propositions; la Chine a dû sans doute demander aussi à émettre des prétentions à la suzeraineté sur la France elle-même.

La révolte en Corée

SANGHAI. — Des troubles ont éclaté en Corée. Six ministres ont été massacrés. Le roi a pris la fuite. Les troupes japonaises et les troupes chinoises se sont livrées un combat, après lequel les premières furent obligées de battre en retraite à Chumulpo.

La légation japonaise à Séoul a été incendiée. On croit que les croiseurs chinois, partis hier, ont pris la route de Corée.

Il n'y a pas à mettre en doute qu'à la fin du mois prochain, nos troupes, au prix de quelque grande bataille, entreront dans Lang-Son. Un petit chemin de fer de campagne, dont le matériel a été expédié, reliera cette ville à Bac Ninh. Mais Lang-Son pris, continuera-t-on à garder l'offensive, et la colonne expéditionnaire marchera-t-elle successivement sur Kat-Ké, sur Cao-Bang, sur Laekai, etc. ?

C'est la question qui a été longuement étudiée au ministère et qui vient d'être résolue négativement.

Les brigands pullaient dans les campagnes, les arroyos regorgent de pirates. De Quan-Yen on aperçoit la nuit leurs feux sur la montagne, et de Haiphong on distingue très bien la petite ville de Quan-Yen. Ils viennent pour ainsi dire aux portes des villes braver nos soldats.

Vingt mille hommes ne seront pas trop nombreux pour battre les campagnes du Delta et en chasser ces bandes qui désolent le pays et tiennent notre puissance en échec, car leur présence empêche aujourd'hui encore le général Brière de l'Isle de dégarnir les forteresses et de marcher contre les Chinois.

L'Affaire Arène

M. Emmanuel Arène devait comparaître hier devant le tribunal correctionnel, sous l'accusation de coups et blessures. M^e Cléry, son avocat, étant retenu loin du palais par un deuil de famille, l'affaire a été remise à quinzaine.

Nous avons reçu avant-hier signification d'un jugement condamnant notre gérant et notre imprimeur à 100 fr. d'amende, pour omission de dépôt légal à la préfecture.

A l'appel de notre jugement, le vingt novembre, nous avons demandé très respectueusement à ce qu'il plaise au tribunal de renvoyer notre affaire à huitaine ou quinzaine, déclarant RESPECTUEUSEMENT au tribunal que nous n'avions pu réunir nos éléments de défense contre le sieur Perraudin, commissaire de police délégué à la préfecture, lequel n'aurait pas eu beau jeu si la cause se fut plaidée.

Le tribunal de Lyon nous a refusé, très poliment du reste, le renvoi que M. Emmanuel Arène vient d'obtenir si facilement deux fois de suite.

Nous allons oublier de dire que M. E. Arène est député opportuniste!!!

Tous les citoyens sont égaux devant la loi.

Informations

BERLIN. — Des perquisitions dans les casernes ont été faites dans toutes les villes de l'empire en même temps. Les officiers ont opéré eux-mêmes des fouilles dans les domiciles privés des volontaires d'un an suspects de propagande socialiste.

On ne sait rien du résultat de ces perquisitions.

ROME. — M. Cairoli, ministre des affaires étrangères, est assez souffrant en ce moment. Une blessure qu'il a reçue, en 1860, au siège de Palerme, s'est rouverte.

MADRID. — Une explosion de dynamite a eu lieu dans l'escalier d'une maison particulière de Barcelone et a occasionné quelques dégâts.

On n'a à déplorer la mort d'aucune victime.

LONDRES. — On croit être sur la trace des auteurs de l'attentat de London-Bridge. Deux hommes ont loué samedi soir un bateau à Queenhithe. L'un d'eux portait sous son bras un paquet. Le bateau a pris la direction de London-Bridge.

Depuis, on est sans nouvelles des hommes et du bateau.

VIENNE. — Sur des avis de Linz (Haute-Autriche), que les anarchistes tiennent des séances régulières dans cette ville, des inspecteurs de police ont été envoyés à Linz pour procéder à des perquisitions chez plusieurs individus soupçonnés d'être des anarchistes.

La découverte de dynamite et de placards révolutionnaires, a amené l'arrestation d'une dizaine d'ouvriers.

BERLIN. — Le Reichstag a renvoyé à une forte majorité, à une commission de quatorze membres, la proposition tendant à l'admission de la langue polonaise dans les débats judiciaires.

ROME. — On remarque beaucoup dans les cercles libéraux, que pour la première fois qui aura lieu chez l'ambassadeur d'Autriche près du Vatican, les diplomates cléricaux et la noblesse cléricale ont seulement reçu des invitations.

SAIGON. — Le conseil municipal et la Chambre de commerce ont, comme le conseil colonial adressé hier directement au président de la Chambre des députés une dépêche demandant instamment au Parlement la ratification de la convention conclue avec le Cambodge.

A la suite d'une expérience de tir où l'on a constaté un nombre considérable de ratés, le ministre de la guerre a fait détruire cent millions de cartouches, représentant au moins dix millions de francs.

CHAMBRE DES DEPUTES

Service télégraphique spécial de l'AVENIR

Séance du matin

Les cinq premiers chapitres sont adoptés. M. LANJUINAIS provoque une violente altercation entre la gauche et la droite en déclarant que la Chambre continue à voter un budget de trois milliards sans être en nombre.

M. SARRIEN constate que les droitiers ne sont que onze.

M. de Mackau, voulant riposter, est interrompu par un violent tumulte.

Les articles 5 bis à 14 sont adoptés.
M. Daillères, sur le chapitre 15, relatif aux intérêts de la dette flottante du Trésor, propose une augmentation de 10 millions, ce qui porterait ce crédit à 37 millions.

Après les observations de MM. Tirard et Sarrien, l'amendement est repoussé par 317 voix contre 174.

Les chapitres 15 à 25 sont adoptés.

Sur le chapitre 28, relatif aux pensions civiles, M. ANDRIEU critique l'accroissement trop facile du chiffre des pensions. L'orateur signale le cas d'un receveur particulier à St-Omer qui a été révoqué et néanmoins a obtenu une pension de retraite malgré la résistance du conseil d'Etat.

M. TIRARD explique qu'elle n'a été accordée que sur la demande des sénateurs et des députés du département.

M. RAOUL DUVAL se plaint que les veuves des anciens militaires n'aient pas encore pu obtenir le règlement de leur pension.

Les chapitres 28 à 59 sont adoptés.

Sur le chapitre 60, M. DAILLÈRES propose de rétablir le crédit de un million pour les frais de confection du rôle des contributions directes.

Ce crédit serait affecté aux remises en faveur des cultivateurs malheureux.

M. LABUZE répond qu'il existe un fonds destiné à dégrever les contribuables malheureux.

L'amendement de M. Daillères est repoussé par 342 voix contre 86.

Le chapitre 60 est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à deux heures.

La séance est levée.

Séance du soir

La Chambre adopte, après quelques discussions, les derniers chapitres du budget du ministère des finances.

Sur le chapitre 99, concernant les achats de tabacs, M. LABUZE annonce que l'administration espère augmenter de 2 millions de kilogrammes la quantité des tabacs indigènes achetés par l'Etat.

La Chambre reprend ensuite les articles 55 et 56 du budget de l'instruction publique.

Sur le traitement des instituteurs et des institutrices qui avait été réservé, M. Antonin DUBOST, rapporteur, propose, au nom de la commission, un crédit de 1 million 150,000 fr. pour élever de 100 fr. le traitement des instituteurs et institutrices de la dernière classe.

SÉNAT

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

Le tirage au sort désigne le département de la Vienne pour élire un sénateur en remplacement de M. Eugène Pelletan.

Le Sénat reprend ensuite la discussion du projet de loi sur les incompatibilités.

Les art. 7 et 8 sont adoptés.

M. Marcel BARTHE critique la rédaction de la commission sur l'art. 9, portant que les dispositions de la présente loi sont applicables aux sénateurs et aux députés actuels.

Le scrutin public a lieu sur cet article, qui est adopté par 175 voix contre 33.

L'ensemble du projet est adopté par 150 voix contre 59.

La séance est levée.

Le Ministère et les Socialistes

Nous avons annoncé que le ministère public avait interjeté appel *a minima* contre le jugement qui condamnait le citoyen Piéron à un mois de prison pour port d'armes prohibées.

L'affaire est venue hier devant la cour d'appel (chambre correctionnelle). Le citoyen Piéron a protesté en excellents termes contre l'accusation dont il est l'objet. Non-seulement il n'avait pas de canne à épée, mais encore il n'a point, comme l'affirment les agents, provoqué à l'émeute.

Le citoyen Piéron a démontré, d'une façon irréfutable, que la déposition des agents était mensongère.

Il y a un fait qui prouve l'innocence des affirmations des policiers : c'est que la canne à épée n'a pu être représentée au procès.

Après une plaidoirie de M^e Argyriadès, la cour a confirmé la décision des premiers juges.

OLIVIER PAIN CHEZ LE MAHDI

M. Olivier Pain, après un voyage de trente jours, sous l'escorte de deux Bédouins, arriva à quelques lieues d'El-Obeid, où il fut arrêté par des cavaliers soudanais, qui le menèrent devant leur chef. Celui-ci, après avoir examiné les lettres de recommandation du voyageur, le garda dans une hutte pendant deux jours et le conduisit ensuite auprès du mahdi.

Le mahdi le reçut avec affabilité en lui tendant la main. M. Pain, ayant remarqué que la main lui était offerte d'une manière tout autre que cela se fait habituellement entre musulmans, dit au mahdi :

— Je ne suis pas un chrétien. Je portais précédemment le nom d'Olivier Pain. Aujourd'hui je me nomme **, car je suis devenu musulman.

— Il se peut que vous ne soyez devenu musulman que pour pénétrer auprès de moi, répliqua le mahdi. Dans ce cas, reprenez votre religion ; je ne veux pas forcer qui que ce soit à devenir musulman.

— Non, dit M. Pain, je suis bon musulman et je fais mes prières trois fois par jour.

Le mahdi demanda ensuite si le visiteur était Français ou Anglais.

Répondant à d'autres questions du mahdi, M. Pain lui dit :

— Je suis venu ici parce que, chez nous, en Europe, on raconte que vous êtes le défenseur des libertés du peuple et que vous combattez pour l'indépendance de votre pays et pour la religion du prophète. Tout au contraire, les Anglais disent que vous n'êtes qu'un barbare sauvage et avide de sang, tuant quiconque refuse de vous servir, chrétiens aussi bien que musulmans. Mes frères, en France, m'ont envoyé ici pour apprendre la vérité et pour la leur dire.

— Bien, répliqua le mahdi, restez auprès de moi, vous verrez tout de vos propres yeux. Mais, si vos frères français sont partisans de la liberté, pourquoi la France a-t-elle combattu l'Arabi ?

— Les Français, répondit M. Pain, étaient d'abord favorables à l'Arabi ; ils ne lui devinrent hostiles qu'après avoir appris qu'il est un homme que l'on peut acheter avec de l'argent et qui menace la sécurité des Français en Egypte. C'est alors qu'ils l'ont abandonné à son sort.

— Mais pourquoi les bâtiments français

sont-ils venus à Alexandrie et l'ont-ils quittée ensuite sans tirer un coup de canon ?

— Si l'Arabi n'avait pas gagné les faveurs du peuple égyptien, les Français l'auraient combattu, répliqua M. Pain ; mais ils ne voulaient pas tirer sur les Egyptiens, et ils ne sont restés à Alexandrie qu'affaiblis de se rendre compte de la situation.

Le mahdi donna une nouvelle poignée de main à M. Olivier Pain et lui fit donner un appartement dans une maison voisine de sa résidence.

Trois jours plus tard, le mahdi et M. Olivier Pain partirent pour les environs de Khartoum, où ils se trouvent actuellement.

Actualités

Le *Journal de Rome* propose la formation d'une ligue universelle pour revendiquer l'indépendance du pape.

L'univers devrait, en effet, songer au père Léon, qui doit se faire vieux sur sa paille humide.

L'*Avenir* va ouvrir une souscription pour lui offrir un logement au Mont Cindre.

Le comte et la comtesse de Paris doivent se rendre demain au château de Bonnelles, chez Mme la duchesse d'Uzès, où des chasses auront lieu pendant trois ou quatre jours.

A quand la chasse de la nichée royale ? En fait de comte de Paris, c'est là un compte qui se fait vieux, — faudrait bien un peu le régler.

Une des parentes de la femme du sieur Guillaume, empereur d'Allemagne, vient de se convertir au catholicisme.

Pauvre femme, avoir si bien vécu et finir si mal ! Il y a des familles qui n'ont vraiment pas de chance.

Le pape a décidé que le monument commémoratif, dont Pie IX a posé la première pierre en mai 1870, sur l'esplanade du Janicule, sera érigé dans les jardins du Vatican.

La colonne de marbre qui avait été déjà élevée dans le Janicule, lorsque les Italiens entrèrent à Rome, vient d'être transportée au Vatican.

Si le pape est embarrassé de sa colonne, il peut l'envoyer au Mont-Blanc. Les touristes y verront de plus loin. Ils seront dans le cas d'y voir les défauts de l'Eglise.

PETIT-POUCHET.

???

Parmi les plus beaux produits du potager opportuniste que M. Ferry cultive en plein Centre-Gauche, M. François Bel est à signaler.

On le voit de loin ; tel un beau potiron bien venu, parmi les courges de plus modeste apparence, il resplendit et joue son rôle de girouette sans grincer en conscience.

Mais, à force de tourner, il finit, paraît-il, par soulever des réclamations sérieuses parmi ses électeurs, et l'un d'eux nous prie de demander à M. Bel si en 1860, lors de l'annexion de la Savoie à la France, cet opportuniste de derrière les fagots ne criait pas à tue-tête : Vive l'Empereur !

Au point que, à force de l'entendre crier,

Cochefer demeurait coi. Son front cramoisi, incliné vers la muraille, semblait hésiter entre la fureur et la clémence.

Et chacun, la gorge serrée, la respiration suspendue, attendait anxieusement sa réponse.

Elle vint enfin.

Ce fut un roulement sonore, prolongé, majestueux comme le soupir d'un tuyau d'orgue.

Nicolas bondit, Jacotte dressa au plafond ses bras maigres et consternés. Denis tira démesurément la langue, Guillaume se prit les côtes afin de rire plus à son aise.

— C'est fini ! murmura le brasseur en s'arrachant les cheveux par poignées, — c'est fini !... il faut que j'y renonce. Voilà la quatrième fois — oui, corbeuf, la quatrième ! — que je... Ah ! ne ris pas ainsi, Guillaume, de par tous les saints ! j'ai la mort dans l'âme.

Guillaume cessa de rire, en effet. Il avait tout d'un coup tendu l'oreille dans la direction de la rue.

Une rumeur sourde bourdonnait au dehors. On eût dit le roulement lointain du tonnerre.

Le ciel était pur, cependant, et le soleil dardait à travers les étroites fenêtres treillagées de plomb.

— Serait-ce une émeute ? s'écria le bras-

M. Rouher l'a décoré de sa propre main.

Nous ajouterons à la demande de cet électeur repentant que le fait est d'autant plus vrai, que pas un des habitants de son canton n'ignore ce fait.

Ecrire, pour les renseignements, au premier électeur venu de Chantemerle à Montmeillan (Savoie).

ÉTRANGER

ITALIE. — La cour de cassation a annulé le jugement de la cour d'appel de Rome, condamnant le gouvernement à payer aux jésuites de Naples, supprimés par Garibaldi lorsqu'il était dictateur, la pension viagère remontant jusqu'à cette époque au lieu de remonter seulement jusqu'à la dissolution et à l'expropriation des corporations religieuses.

BELGIQUE. — La nouvelle Association libérale constitutionnelle belge s'est constituée avant-hier soir à Bruxelles. Un comité a été nommé pour élaborer un projet de statuts.

Les sénateurs de Bruxelles et les anciens représentants appartenant à l'opinion libérale vont adresser aux électeurs de l'arrondissement un manifeste dans lequel ils exposeront les raisons qui les ont déterminés à se séparer de l'Association.

ALLEMAGNE. — Un conflit est sur le point de se produire à Berlin entre un certain nombre d'étudiants et les autorités universitaires, parce que ces étudiants n'ont pas voulu présenter les statuts d'une association libérale qu'ils viennent de fonder, et se proposent, bien qu'ils aient été invités à renoncer à la formation de l'association, de tenir ce soir une réunion dans laquelle des députés libéraux allemands prendront la parole.

AUTRICHE-HONGRIE. — La quarantaine pour les navires provenant des ports français, algériens, tunisiens, italiens et espagnols sera, dans les ports austro-hongrois, réduite de dix à cinq jours lorsque aucun cas de maladie ne se sera produit pendant la traversée.

SUISSE. — Les débats sur le conflit tessinois ont commencé hier au Conseil national.

M. Pedrazzini, dans un discours modéré, a reproché au Conseil fédéral d'avoir, par l'envoi d'un commissaire et des menaces d'occupation non justifiées, humilié le Tessin et porté atteinte à la souveraineté du canton.

PORTUGAL. — On mande de Lisbonne que M. de Laboulaye, ministre de France en Portugal, fait tous ses efforts pour obtenir la levée des quarantaines imposées par le Portugal aux provenances françaises.

GRÈCE. — M. Tricoupis, président du conseil, a été interpellé à la Chambre des députés par les membres de l'opposition, au sujet de la mission française à la tête de laquelle est placé le général Vasseur.

ÉTATS-UNIS. — Le président Arthur a inauguré hier l'exposition de la Nouvelle-Orléans.

Le président, entouré des ministres, de membres des deux Chambres et du corps diplomatique, a, d'un des salons de la Maison-Blanche, à Washington, mis en mouvement, à une distance de treize cents milles, les machines de l'Exposition en touchant un bouton électrique.

seur. Tant mieux, alors, j'éprouve le besoin de casser quelque chose.

Et, saisissant un énorme bâton, il le fit voltiger entre ses doigts comme une allumette. Guillaume alla vers la porte et l'ouvrit.

La rue était déserte.

Au loin, par intervalles, on distinguait des cris, un bruit de pas précipités. Soudain, courant à perdre haleine, déboucha au tournant d'une maison un homme pâle, hagard, la tête nue, les vêtements en lambeaux.

Son regard effaré aperçut les deux amis curieusement penchés au seuil de leur maison. Par un élan désespéré, il se rua entre eux, les repoussa à l'intérieur, referma le lourd battant et s'y adossa livide, râlant, effroyable...

— Qu'est-ce ? interrogea le brasseur stupéfait. Que demandez-vous ?

L'homme porta ses deux mains à sa gorge contractée.

— Asile ! articula-t-il d'une voix rauque.

A ce moment, le piétinement d'une foule lancée au galop, le brouhaha de cinquante voix qui s'interpellaient, se répondaient à la fois, emplit la rue de la Fascellerie.

Puis il y eut un temps d'arrêt.

On se groupait devant la brasserie du Griffon.

(A suivre.)

FEUILLETON DE L'AVENIR (87)

LE COUSIN DU DIABLE

Par CONTRAN BORYS

PREMIÈRE PARTIE

Le Diable à Tournai

(Suite).

— La peste !... quel écho ! reprit Jean-Baptiste étonné. Une femme, avez-vous dit ? Vous voulez prendre femme ? O mon jeune ami, vous me faites dresser les cheveux sur la tête !

Ceci était une pure métaphore. Aucune végétation pileuse n'ombrageait le crâne rose et poli de Jean-Baptiste.

— Une femme, continua-t-il, c'est-à-dire du tracass, du servage et des enfants braillards. Serviteur. Mme Cochefer est en paradis, je l'espère, du moins. Mais, croyez-moi, ami Pluquet, restez célibataire, et versez-moi ample rasade de ce vin bourguignon.

Le brasseur obéit. C'était le moment ou jamais de perpétrer un discours.

— Cher maître, balbutia-t-il en tremblant si fort que le goulot de la fiole choqua par saccades le gobelet de Jean-Baptiste ; cher maître... hum !... certainement, je dois... je dois vous avouer...

Il ne put en articuler davantage.

— Allons ! se dit Guillaume, il n'en sortira jamais si je ne m'en mêle.

— Va... va donc ! lui dit le brasseur à demi-voix.

Leubert se pencha vers le bonhomme :

— Voisin, en deux mots, voici la chose : imaginez-vous que ça dure depuis six mois. Vous vous rappelez bien, n'est-ce pas, quand on a baptisé ma fille Odette à Notre-Dame ? La marraine était Madeleine, et le parrain Nicolas, que voici blanc comme un cièrge...

Soit que cet exorde lui déplût, soit pour toute autre cause, maître Cochefer tourna brusquement le dos au meunier.

Le cœur de Nicolas galopait !

— Eh bien ! compère, poursuivit Guillaume sans se formaliser de l'attitude invincible du vieillard, eh bien ! ce jour-là, Nicolas et Madeleine ont découvert qu'ils s'aimaient. Il a vingt-deux ans, elle en a dix-sept... Mariez-les, Jean-Baptiste, je payerai les violons.

Un silence profond suivit cette brève harangue.

Dans son vaste fauteuil de cuir, maître

JUGES ET PRÉFETS

L'indépendance de la magistrature est la condition essentielle pour obtenir une bonne justice, elle est la principale garantie du justiciable.

La monarchie avait parfaitement compris que, pour se servir de la magistrature, comme d'un instrument docile, elle devait se réserver le droit de la nommer. Le régime parlementaire que nous subissons a continué les mêmes errements, et, pour faire tourner à son profit tous les avantages, qui peuvent résulter de cette institution il a imaginé le système d'épuration que vous connaissez et qui a été si bien pratiqué par M. Martin-Feuillée.

L'empire nous avait habitués à voir les jugements et arrêts servilement rendus conformes aux prescriptions du pouvoir. Sous l'ordre moral, les Ducros, les Doncieux, les Nervo, etc... dirigeaient les parquets et dictaient les condamnations contre les républicains.

Les procès de tendance étaient à l'ordre du jour, la ruine et le déshonneur coulaient à flots sur la démocratie.

Aujourd'hui, nous sommes en pleine république, dit-on, la situation a-t-elle changée?

Malheureusement non ! Et pour s'en convaincre, il suffit de voir ce qu'il se passe au Palais-de-Justice de Lyon depuis quelques jours, où les démocrates, qu'ils soient indépendants, socialistes, collectivistes ou anarchistes, sont condamnés sans pitié et pour quels délits !!!

Nous entendons rééditer avec un luxe d'éloquence impériale les théories du péril social, par un magistrat orléaniste qui fut un des plus fermes soutiens du gouvernement du 16 mai. Si le coup d'Etat projeté eût réussi, les Buffet, de Broglie, de Fourtou, ministres flétris et amis de M. Talon, avocat général, l'enfant dignement récompensé de sa haine du régime républicain. Combien les réactionnaires doivent se réjouir !

Il y a huit jours, c'était le citoyen Apprin qui venait s'asseoir sur les bancs de la police correctionnelle. Quel était son crime ?

Dans une réunion publique des ouvriers sans travail, Apprin avait proposé un meeting au clos Jouve. Cette proposition est rejetée.

Néanmoins le chevalier Perraudin trouve qu'il y a un délit, et la magistrature juge qu'il ne faut pas moins de deux mois de prison pour laver ce crime. Et cependant, on est obligé de reconnaître qu'Apprin est un ouvrier laborieux, économe et bon citoyen. N'importe, deux mois de prison sont nécessaires pour le corriger de son langage un peu vert contre nos gouvernants.

Hier, c'était le citoyen Taix qui, à son tour, subissait les douceurs de la correctionnelle. Je me demande comment il n'a eu que deux mois de prison !

N'avait-il pas eu l'audace de proposer, en réunion publique, une collecte ou une souscription pour acquitter les frais du procès intenté à Apprin ? Quel crime !!!

Aujourd'hui, ce sont les citoyens Picquet,

maire de Graissiat, et plusieurs conseillers municipaux de cette commune, qui, trouvant que leur juge de paix n'est pas le plus intelligent et le plus impartial des magistrats, et leur préfet, M. Stehelin, l'administrateur modèle par excellence, d'une urbanité exquise, ont eu le courage de le dire et de l'écrire.

Il faut convenir que les procédés de M. le préfet Stehelin envers le conseil municipal et le maire de Graissiat sont d'un style tout à fait régence et méritaient bien la réponse qui a été faite.

M. Stehelin oubliait qu'il portait la livrée galonnée de serviteur du gouvernement opportuniste, qu'il était salarié et qu'il s'adressait à des élus du peuple au caractère indépendant, qui sacrifient leur temps et leur argent pour remplir leurs fonctions.

S'il y a eu injure, il y a eu provocation.

La provocation résulte des débats et même des termes de l'arrêt de la cour. Elle devait suffire pour faire révoquer ce magistrat outrecuidant et acquitter MM. Picquet et consorts. Mais non ! Le préfet Stehelin sera peut-être nommé officier de la Légion d'honneur le jour où le maire de Graissiat et les conseillers municipaux entrèrent en prison.

Parions que si MM. Domenget et Hirsch qui, par des subterfuges impardonnables, détournent de leur affectation les fleurs et platanes des serres municipales, venaient s'asseoir sur les bancs de la correctionnelle, ils seraient couverts d'éloges !

Un ministère qui, pour faire preuve de sa force, emploie de pareils procédés, est bien près de sa fin.

Bienfaits du gouvernement opportuniste qui nous régite !!!

Electeurs, vous connaissez le remède : la magistrature élective.

BOISVERT.

LES ANARCHISTES DE LEIPZIG

LEIPZIG. — Toujours même affluence, mais, en somme, débats peu intéressants.

Rupach, qui a été interrogé de nouveau, nie toujours sa participation dans l'attentat du Niederwald et a affirmé de nouveau qu'il s'y était opposé.

Il ajoute que Kuchler lui proposa, lorsque l'attentat contre l'empereur était raté, d'aller à Wiesbaden pour faire sauter le théâtre pendant que l'empereur assistait à la représentation de gala qui avait lieu en son honneur. Sur le refus de Rupach, Kuchler voulait lancer la bombe de dynamite dans la salle des fêtes de Radeheim qui était pleine de monde.

Kuchler, qui est interrogé à son tour, constate que c'est Reinsdorff et non lui qui avait désigné l'endroit où devait être placée la dynamite au Niederwald ; selon cet accusé, Reinsdorff aurait dit qu'il fallait épargner les voitures de l'empereur et qu'il aurait ajouté : « S'il arrive quelque chose au prince impérial, l'empereur sera aussi atteint. »

Il rapporte que l'attentat avait bien pour but de faire sauter l'empereur et tout le cortège.

Reinsdorff est interrogé de nouveau et essaie de sauver ses coaccusés.

L'accusé a dit qu'ayant été malade, il avait dit à Rupach de déterrer la dynamite cachée dans le jardin de Holzhauer et de la placer sur le passage du cortège et de la faire sauter.

Reinsdorff dit : « Je voulais manifester contre l'état social actuel ; il m'était indifférent que

l'empereur sautât ou non, c'était une considération de minime importance.

« J'ai sacrifié ma tête ; si l'anarchisme avait une armée à son service, je ne serais pas ici. »

« J'ai fait mon devoir en essayant de supprimer les menarques qui sacrifient des milliers d'individus dans des guerres dynastiques. »

« La fin justifie les moyens ! »

CONFÉRENCE DE BERLIN

La commission n'a pas tenu séance encore aujourd'hui.

Des lettres de Berlin, publiées par les journaux portugais, expriment le regret que la France n'ait pas demandé aussi pour le Congo l'absence d'un contrôle international comme elle l'a fait pour le Niger.

Cette demande aurait été probablement accueillie, si la France avait maintenu pour le Congo l'attitude prise à l'égard du Niger.

DERNIÈRE HEURE

L'instruction de l'affaire Clovis Hugues est terminée, l'ordonnance déclare qu'il y a lieu de poursuivre Mme Hugues pour homicide.

Les troupes françaises du Tonkin sont fortement retranchées à Lang-Kep ; un corps chinois important est à Bac-Lé. Les Français attendent impatiemment des renforts, parce qu'ils sont très affaiblis par les maladies.

Les opérations sont arrêtées à Formose ; les officiers du *Fei-Hoo* ont été relâchés sur parole.

— Une dépêche de Korti, adressée au *Times*, dénonce Olivier Pain comme agissant dans le camp du madhi contre les intérêts anglais.

11 h. — Le *Times* apprend de Hong-Kong que le gouverneur de la Cochinchine a envoyé une lettre de menaces au gouvernement siamois au sujet des frontières de Siam, limitrophes du Tonkin.

Loterie Tunisienne

Minuit. — Les cinq numéros suivants gagnent chacun 100.000 fr. :

498,201, — 1,426,049, — 3,087,835, — 1,990,418, — 833,757.

Les deux numéros suivants gagnent chacun 50,000 fr. :

1,329,804, — 2,468,171.

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 25,000 fr. :

810,944, — 1,663,841, — 861,836, — 4,073,799.

Les dix numéros suivants gagnent chacun 10,000 fr. :

1,362,825, — 1,680,164, — 2,032,946, — 1,420,882, — 967,860, — 868,579, — 522,546, — 1,243,689, — 1,068,174, — 5,158,265.

A TRAVERS LYON

Arrestations. — Hier à 6 heures du soir, le nommé Louis Chenaal, demeurant rue Grélie, 33, a été arrêté sous l'inculpation de vol. Après une perquisition pratiquée à son domicile, cet individu a été mis à la disposition du procureur de la République.

— Le nommé Henri Chauvet, âgé de 19 ans, demeurant rue Monarque, 78, a été arrêté hier soir, sous l'inculpation de coups et blessures volontaires.

Vol. — Dans la soirée d'hier, les époux Mignot ont été surpris par un gardien de la paix, au moment où ces peu scrupuleux personnages venaient de voler à la vitrine du restaurant Farge, situé place des Cordeliers, une superbe molette de beurre et quelques victuailles.

Conduit à la permanence, il ont été mis à la disposition du procureur de la République.

Accident. — Hier matin, le nommé Etienne Paillet qui travaillait dans une fabrique de goudron, située chemin de la Scaroune, a reçu de fortes brûlures à la main gauche en retirant le goudron d'une chaudière.

Après un premier pansement il a été reconduit à son domicile.

Un médecin requis aussitôt lui a donné les soins les plus empressés.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LYON

Hier, Chapuzon et sa maîtresse, Mélanie Tarpin, qui avaient été accusés de complicité dans l'assassinat du malheureux Vernay, acquittés devant la cour d'assises du Rhône, mais qui avaient à répondre du délit d'excitation de mineurs à la débauche, comparaissaient devant le tribunal correctionnel.

Cette affaire avait attiré beaucoup de monde au Palais, et la partie du prétoire réservée au public était envahie dès la première heure.

L'interrogatoire des prévenus a été des plus sommaires.

Chapuzon et Mélanie Tarpin ont nié énergiquement les faits dont ils sont accusés, et cela malgré les affirmations catégoriques des témoins entendus.

Après une très habile réplique de Me R-yrolle, qui présentait la défense des prévenus, le tribunal, par application de l'article 364 du Code criminel, a condamné Chapuzon et Mélanie Tarpin à six mois de prison et cinquante francs d'amende.

Dans la même audience, le nommé Soubeyran, accusé du délit de mendicité sur la voie publique, se voit condamner à 15 jours de prison.

Ce peu intéressant personnage avait été trouvé porteur d'une somme de 105 francs au moment de son arrestation.

BELLE JARDINIÈRE DE PARIS

COSTUMES DE CÉRÉMONIE

HABITS & REDINGOTES

Drap noir : 42 fr. — 55 fr. — 65 fr.

PANTALONS

Satin ou Edredon noir, depuis 15 fr.

GILETS

Drap ou Casimir noir, depuis 9 fr.

25, RUE SAINT-PIERRE, 25

PRÈS LES TERRAUX

LE

PALEFRENIER

[Par] HENRI ROCHFORT

(Suite.)

CHAPITRE XXVII

PIEUX MENSONGES

Cependant ces dix-huit mois de séparation prenaient pour l'inquiète Yvonne les proportions d'un demi-siècle. Un an et demi sans se voir, c'était réellement tenter Dieu. Roderic lui resterait fidèle six mois, huit peut-être, puis quelque aventure imprévue le jetterait hors du chemin de la foi jurée ; et il aurait son excuse toute prête : le louable désir de rendre, en portant ses vœux ailleurs, le repos à une noble famille que son séjour au milieu d'elle avait désorganisée.

La nécessité d'abréger ces dix-huit mortels mois lui suggéra un plan qui lui sembla

d'abord inspiré par l'enfer, mais auquel elle s'arrêta forcément, puisque le ciel ne lui donnait pas signe de vie.

Elle resta deux jours sans adresser la parole à son père, un silence morne devant donner plus de poids à la déclaration solennelle qui allait suivre. Puis, lorsqu'il crut le marquis suffisamment préparé pour une interpellation, elle entra chez lui vers les dix heures du soir, comme si ce qu'elle avait à lui avouer ne pouvait supporter la lumière du soleil.

— Tu sais, lui dit-elle sans plus d'exorde, que ce mariage est indispensable et qu'il doit avoir lieu tout de suite, mais tout de suite.

Le marquis se leva de son fauteuil où il était assis devant son bureau pour compiler des dossiers. Ce « tout de suite » le glaça de terreur.

Pourquoi, demanda-t-il, ce mariage doit-il avoir lieu maintenant, quand je t'ai signifié que je n'y consentirais jamais, et, qu'en tous cas, si tu le contractais malgré moi, ce serait à ta majorité seulement ?

— Je te répète que, pour notre honneur à tous, tu dois y consentir, il le faut ! interrompit Yvonne en tenant les yeux obstinément baissés.

— Comment ! il le faut ! fit M. de Curval d'une voix tremblotante.

Puis, comprenant tout à coup :

— Malheureuse ! cria-t-il, tu es sa maîtresse !

Yvonne ne pouvant plus baisser la tête, qui était aussi basse que possible, tomba à genoux, comme pour recevoir le coup de grâce.

Son père ouvrit bruyamment le tiroir de son bureau, y prit un revolver, le même probablement qui avait attendu sur sa table de nuit l'invasion des hordes de la Commune et en dirigea le canon sur la poitrine d'Yvonne, qui ne bougea pas.

Mais cette arme, extrêmement dangereuse si elle eût été chargée, ne l'était heureusement pas. Peut-être ne l'avait-elle jamais été. Néanmoins, vaincu par ce : tue-là ! le marquis laissa tomber le revolver infanticide et éclata en sanglots.

La jeune fille, dont le succès allait plus loin qu'elle ne l'eût attendu, se sentit toute remuée, et allait lui confesser le mensonge au moyen duquel elle avait espéré arriver à ses fins, quand M. de Curval, secouant sa sensibilité, se répandit contre le lâche Aronelli en invectives qui rendirent à Yvonne toute sa présence d'esprit.

Le marquis hurlait avec frénésie :

— L'infâme ! l'être abject ! le bandit ! Ce n'est pas la mort par la fusillade qu'il mérite, la mort des braves ! celle du duc d'Enghien ! C'est le gibet, le hideux gibet au-

quel on le suspendrait après l'avoir écorché vif !

Et ayant passé la revue des supplices dont la Chine avait eu jusqu'ici le monopole et qu'il considérait tous comme trop doux pour le scélérat en question. Il reprit :

— Une enfant, une jeune fille sans défense ! et dans la maison même de son père ! Mais cet homme n'a donc rien d'humain ! Et toi, triste créature, comment n'as-tu pas deviné les projets sinistres de ce monstre ? Où le voyais-tu ? Oh ! si ta pauvre mère avait vécu, jamais un pareil malheur ne serait arrivé.

C'est moi qui lui ai, la première, donné rendez-vous dans ma chambre répliqua Yvonne. Il ne voulait pas y venir, je l'y ai pour ainsi dire forcé.

— Je comprends ! il a ajouté l'hypocrisie à l'outrage, recommença le marquis. Il a joué la délicatesse, et il est arrivé à te faire accroire que tu l'avais toi-même pris par le bras. Ce meurtre-de-faim avait pu de voir ta dot lui échapper, et il a pris des garanties de peur qu'on ne lui refusât la main ou plutôt la fortune de sa victime.

Cette insulte, corroborée par tant d'injustice, mit Yvonne hors des gonds ! Le besoin de réhabiliter aux yeux de son père Roderic calomnié et méconnu lui fit perdre le fil de sa combinaison.

A suivre.

NÉCROLOGIE

Nous apprenons la mort du citoyen Etienne père, décédé à Marseille.

Nature droite et loyal, esprit ferme et convaincu, le citoyen Etienne fut un de nos meilleurs camarades. Condamné à mort par le conseil de guerre de Marseille pour les événements du 4 avril 1871, il avait vu sa peine commuée en celle de la déportation. Il vint de mourir en et libre-penseur en bon républicain.

Le citoyen Etienne m'avait honoré de son amitié, à Aix, où j'ai eu l'honneur de le connaître. J'ai conservé de cette liaison le meilleur souvenir.

La rédaction de l'Avenir envoie à sa famille sa part de douleur et d'hommages sincères.

J.-B.-A. P.

CIRQUE PLEGE

Spectacle choisi, avec le concours des artistes en représentation.

Nouvelle production acrobatique par la famille Mariane, la senora Hilda dans ses périlleux exercices sur la corde volante, et Mlle Agnès Bouthers dans son travail de grâce à cheval.

La soirée sera terminée par la fête en Monopoli, grand ballet-pantomime représenté par 150 personnes.

Samedi représentation de gala avec de nouveaux débuts.

Tribune libre

Cercle de l'Union sociale de la Croix-Rousse. — Samedi, 13 décembre, le cercle de l'Union sociale a discuté, sous la présidence du citoyen Montiron, l'ordre du jour suivant :

« Du devoir des comités et de tous les républicains radicaux socialistes de faire une propagande active en faveur des journaux qui les soutiennent et combattent pour eux aux prochaines élections. »

Les orateurs démontrent que les pouvoirs publics ne se maintiennent qu'en s'appuyant sur l'opinion publique. Depuis la révolution, ce sont incontestablement les journaux qui font et dirigent cette opinion, d'où il résulte que le journal le plus répandu est celui qui en est maître.

Depuis 1875, ce sont les journaux opportunistes qui sont les plus nombreux ; ils se sont rendus maîtres de l'opinion publique en la trompant ; ils sont parvenus à lui faire croire que les expéditions lointaines et insensées où s'engloutit la fortune publique et périssent nos malheureux enfants sont utiles à la patrie, encore sanglante et mutilée ; ils lui persuadent que toutes les réformes politiques et économiques doivent être ajournées et que des impôts nouveaux seront bientôt indispensables.

Mais un malaise, un mécontentement général commence à ébranler l'opinion publique. Il faut que les journaux libéraux et socialistes en prennent la direction. A cet effet, les efforts individuels de tous les républicains socialistes doivent converger dans une propagande énergique pour les répandre au détriment de la presse opportuniste et de la presse monarchique qui convoite cette direction.

Après cette discussion, le cercle de l'Union sociale, envisageant la situation à un point de vue général, engage tous les comités républicains de Paris à se concerter pour que toutes les communes de France reçoivent, avant la période électorale législative, des journaux républicains, afin de conjurer le péril qui font courir à la République les journaux opportu-

nistes et monarchiques répandus à profusion.

Pour ce qui concerne Lyon, dont l'administration est entièrement livrée à la franc-maçonnerie opportuniste par le concours de deux journaux, le Progrès et le Lyon, il invite tous les comités radicaux socialistes, tous les travailleurs, tous les citoyens voulant le maintien de la République à ne plus acheter ces journaux qui, se livrant, à chaque élection, à des intrigues et à des attaques personnelles odieuses, ont égaré, jusqu'à présent, l'opinion publique et faussé le suffrage universel.

Il les exhorte vivement à donner exclusivement leur confiance aux journaux lyonnais l'Avenir et le Petit Lyonnais qui combattent vaillamment pour la réalisation des réformes politiques et économiques sans lesquelles la République n'est qu'un vain mot.

Le Secrétaire : BERNARD.

Union sociale de la Croix-Rousse. — Samedi 20 décembre, le Cercle de l'Union discutera : des élections sénatoriales.

Le secrétaire général, GUERIN.

L'assemblée générale sur délégués de la Ligue républicaine pour la Révision de la Constitution aura lieu à Paris, salle de la Redoute, n° 35, rue Jean-Jacques Rousseau, le samedi 20 courant, à huit heures et demie du soir.

Le Cercle de l'Union sociale invite à envoyer à cette réunion ses délégués, a chargé Brialou, député, de les y représenter.

Alliance des républicains socialistes. — Aujourd'hui vendredi 19 décembre, à neuf heures précises du soir, réunion de la commission de propagande en correspondance dans son local habituel.

Urgence.

Académie de philosophie libre de Lyon. — La conférence sur le rationalisme, qui devait être faite par le citoyen Filleron le 20 courant, au Cercle des Travailleurs, rue Cuvier, 164 (Brotteaux), est, pour cause imprévue, renvoyée au samedi suivant 27.

Le citoyen Brialou, député de Lyon, et le citoyen Pagès, de l'Avenir, prêteront leur concours.

La séance s'ouvrira à sept heures et demie précises du soir, et sera présidée par le citoyen Bardin, conseiller municipal.

Les dames sont priées d'honorer la réunion de leur présence.

La Commission d'initiative.

Syndicat professionnel des tisseurs et similaires. — Le comité de contrôle est convoqué aujourd'hui à huit heures au siège.

La commission de revendication des salaires est convoquée aujourd'hui à huit heures du soir.

Avis aux tisseurs. — 21^{re} série. — Les tisseurs de la 21^{re} série, sont invités à une réunion qui aura lieu samedi 20 décembre courant, à 8 heures du soir, au café Aressant, place Morel, pour la liquidation de la dite série.

La commission d'initiative et ceux qui ont été nommés à la réunion du 15 décembre, salle de la Perle, se réuniront samedi 20 décembre courant, à 8 heures du soir, chez Bressant, cafetier, place Morel.

Pour la commission, GIRAUDIER.

Commission d'initiative des Syndicats lyonnais. — Les délégués sont convoqués pour vendredi, 19 décembre, à 8 heures précises du soir, au siège fédéral, rue Grôlée, n° 38, au 2^e.

La Commission.

Chambre syndicale des Chaudronniers en fer et Similaires. — Tous les adhérents sont convoqués d'urgence à la réunion mensuelle, dimanche 21 courant, à huit heures du matin, au siège de la Société, café Ballard, quai des Célestins, 2.

ORDRE DU JOUR :

Inscription des nouveaux adhérents ; Nomination de deux membres au conseil ; Questions diverses.

Le secrétaire, BARDIN.

Union électorale des travailleurs socialistes. — Grande réunion publique, salle Fredouillière, rue Duguesclin, 165, le samedi, 20 courant, à 8 h. du soir.

ORDRE DU JOUR :

1^o Rapport de la commission du 21 novembre salle de la Perle, le 29 novembre.

2^o Organisation électorale.

La commission.

Marbriers. — Les ouvriers marbriers de Lyon et de la banlieue sont convoqués à une réunion privée qui aura lieu le 21 décembre, à deux heures, au café Forget, cours Lafayette, 113, au 1^{er}.

Les portes seront fermées à deux heures précises.

La Chambre syndicale des ouvriers ébénistes informe MM. les fabricants, ainsi que la corporation, que le siège social est transféré cours Lafayette, 113, café Forget, où l'on pourra s'adresser pour les offres et demandes d'emplois.

Le Secrétaire, V. MICHE.

Chambre syndicale des Fondeurs, Marteleurs, Chaudronniers de fonderie, Pilonniers et Frappeurs. — Les membres de la corporation, sans travail, syndiqués au sein, qui n'ont reçu aucun secours dans les mairies, sont priés de venir se faire inscrire les mercredi et vendredi de 8 à 9 heures du soir, au siège social, cours Gambetta, 73, café Bertholus.

NOTA. — On ne sera inscrit que sur la présentation du livret d'ouvrier.

Chambre syndicale des chauffeurs mécaniciens. — L'administration a l'honneur d'informer MM. les industriels qui auraient besoin de bons chauffeurs, conducteurs ou ouvriers pour faire les réparations, qu'ils peuvent s'adresser au secrétaire, qui tient un registre pour les demandes et offres d'emplois, rue de Penthievre, 2.

Le secrétaire : GROMPT.

L'AVENIR DE LYON

BON

Pour une POLICE de la Société

LE TRAVAIL

INDEMNITÉS GARANTIES :

En cas de mort. 500 Francs
En cas d'incapacité permanente de travail. 500 Fr.

Cette police d'assurances est remise à tout porteur de 5 Bons, moyennant 75 cent.

19 Décembre 84

BOURSE DE LYON

Lyon, 18 décembre 1884

Le marché conserve son allure hésitante et semolante ; on ne fait que des spéculations de courte haleine, parce que notre situation intérieure et extérieure ne permet pas aux spéculateurs sérieux de compter sur le lendemain.

Le découvert tend tous les jours à disparaître du moins à s'affaiblir. L'épargne seule en ce moment soutient le marché. On peut s'attendre sous peu à quelques nouvelles à sensation très adroitement commentées, revues, corrigées et considérablement augmentées, histoire de ramener un peu cet éternel découvert, seul levier sérieux de la hausse par le temps qui court. Ce truc est vieux comme Plutus, mail il produit toujours son effet. En garde donc.

3 0/0, 78.37.
4 1/2 0/0, 108.75 un peu mou.
Italian sans tendance, 98.50.
Egypte unifiée 324.37.
Crédit Lyonnais ferme à 526.87.
Banque Ottomane 593.12, attendons-nous sans peur à une vigoureuse reprise.
Autrichiens assez tenus, 640
Nord-Espagne, 538.12.

Bourse de Lyon

Obligations	Actions
Ville de Lyon 1880 95 50	Gas de Lyon 1077 50
Communes 1879 447	Terre-Noire 140
Ville de Paris 1869 399	Fond. de l'Hercule 1805
— 1871 460	Cremat 865
— de Marseille 1877 885	Acier Marine 121
— 1883 445	Franch-Comté 121
Fusion rouennaise 1880 375	Loire 121
Deux nouvelles 1880 375	Montrambert 217
Deux nouvelles 1880 375	Saint-Etienne 217
Deux nouvelles 1880 375	Rive-de-Gier 955
Deux nouvelles 1880 375	Acie. St-Etienne 217
Deux nouvelles 1880 375	Société Lyonnaise 18 50
Deux nouvelles 1880 375	Créd. financ. et ind. 18 50
Deux nouvelles 1880 375	Foncière Lyonnaise 18 50
Deux nouvelles 1880 375	Société Stéphanoise 18 50
Deux nouvelles 1880 375	Rue de Lyon 18 50
Deux nouvelles 1880 375	Comp. des Eaux 18 50
Deux nouvelles 1880 375	Doubs Sud-Est 18 50
Deux nouvelles 1880 375	Créd. Lyonnais 18 50
Deux nouvelles 1880 375	Bateaux-Embalus 18 50
Deux nouvelles 1880 375	Tramways 18 50

Bourse de Paris

3 0/0 français 78 40	Mob. esp. jeais. 140
3 0/0 amortissable 80 50	Foncière Lyonn. 86 50
3 0/0 nouveau 100	Banque ottomane 595
4 1/2 0/0 (1883) 108 75	Banque autrichienne 480
5 0/0 Italien 98 50	Banque hongroise 1232
4 0/0 empagn. ext. 60 50	Lyon 1232
5 0/0 tans 235	Autrichiens 640
Egypt. 6 0/0 (1877) 235	Lombard 317
Banque de France 1884	Saragossa 391
Crédit foncier 1884	Nord-Espagne 538
Crédit mobilier 1884	Suez 1883
Crédit lyonnais 529	Consolid. à Londres 99 12 16

N° 108

L'Avenir de Lyon

BON D'ACHAT

19 Décembre 1884

Ce Bon doit être détaché tous les jours et conservé.

Le Gérant J.-B.-A. PAGES

Imprimerie Moderne, cours de la Liberté, 70

On demande UN JEUNE HOMME

de 14 à 16 ans

BONNE ÉCRITURE

S'adresser de 6 à 7 h. du soir

L'ECHO de LYON

Transféré : 4, rue Mercière, au 2^e

L'AVENIR

44, Rue Ferrandière, Lyon

L. VELLERUT, DIRECTEUR

OCCASION RARE Café, b. l., Croix-Rousse, loc. 550 fr., p. du matériel, pressé.

COMPTOIR PORTE-POT Brotteaux, peu de frais, b. log., on ne paie que la moitié du matériel, p. 1000 f.

BOULANGERIE Centre, g. log., loc. 1200 fr., 45 sacs par mois, p. 12.000 f. Facilités.

LA GRANDE CONCURRENCE

19, rue Hippolyte-Flandrin.

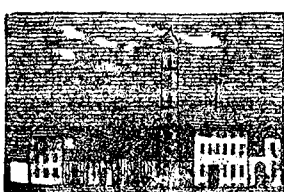
LYON — PRÈS LA RUE D'ALGERIE — LYON
Grand arrivage de papiers peints à des prix exceptionnels de bon marché.

IMPRIMERIE MODERNE

70, Cours de la Liberté, 70

Labours, Thèses, Journaux, Prospectus, Affiches, etc., à des prix modérés.

TOPIQUE BERTRAND AINE



Le seul ayant été breveté et dont la vente a été permise par arrêté de la Cour de cassation du 8 janvier 1854. — QUARANTE ANS DE SUCCÈS — INFALLIBLE contre les douleurs rhumatismales, les névralgies, sciatiques, congestions cérébrales, ophtalmies, douleurs de reins, fluxions de poitrine, pleurésie, toux rebelles, etc. — Peu de maladies ne reçoivent un soulagement immédiat par son application. — Prix, suivant grandeur, de 50 centimes à 3 fr. (Envoi franco contre timbres ou mandat).
AVIS. — Se défier des imitations, exiger comme garantie la signature BERTRAND AINE, et l'usine ci-contre.

L'OUEST

Compagnie anonyme d'assurances sur la vie
Constituée avec l'autorisation et sous le contrôle du Gouvernement

SIÈGE SOCIAL :

22, rue des Capucines — PARIS

RENTES VIAGÈRES

immédiates et différées au taux de 10, 15, 20 0/0 et plus, suivant l'âge et le délai.

RENTES VIAGÈRES PROGRESSIVES avec rembourse. est en décès du rentier du capital de la rente

ASSURANCES PAYABLES

en cas de Vie, en cas de Mort. Dotation d'Enfants.

Les placements des Fonds des Assurés et des Rentiers sont garantis par Hypothèques sur un Domaine immobilier s'élevant à plus de 400 Millions.

S'ADRESSER

Pour tous renseignements à la Compagnie

M. HESS

79, place des Jacobins — LYON

Les abonnements sont reçus au bureau du journal